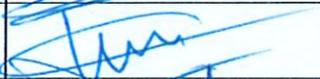
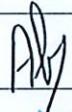
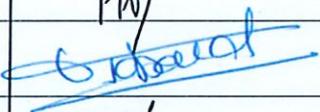
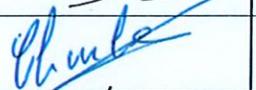
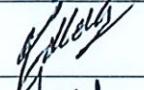
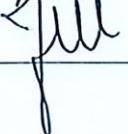


**COMMUNE DE SAINT-PREST  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Conseil d'Administration du LUNDI 11 AVRIL 2022 à 18h30

TITRE	NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	OBSERVATIONS
Monsieur	CAVET	Jean-Marc	Président		
Madame	LANTENOIS	Patricia	Vice-Présidente		
Madame	BABEL	Sylvie	Conseillère municipale		
Monsieur	LUCAS	Olivier	Conseiller municipal		
Madame	BAUMER	Claire	Conseillère municipale		
Madame	FORTIN-JOUANNET	Nathalie	Conseillère municipale		
Madame	MARTIN	Caroline	Conseillère municipale		Pour info Mme ALVES
Madame	ALVES	Chantal	Membre Désignée		
Madame	JOBARD	Véronique	Membre Désignée		
Monsieur	GOUPIL	Jacques	Membre Désigné		
Madame	CHARLET	Rachel	Membre Désignée		
Madame	VILLETTE	Elisabeth	Membre Désignée		
Madame	MOREAU	Jannick	Membre Désignée		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262800659-20220411-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 19/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation La  
Vice-Présidente Patricia LANTENOIS



**COMMUNE DE SAINT-PREST  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

\*\*\*\*\*

N°2022 - 01

Rapporteur : Jacques GOUPIL

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril, à dix-huit heures trente, le CCAS de Saint-Prest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mme. Patricia LANTENOIS, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Patricia LANTENOIS, Mme Sylvie BABEL, M Olivier LUCAS, Mme Claire BAUMER, Mme Chantal ALVES, Mme Véronique JOBARD, M. Jacques GOUPIL, Mme Rachel CHARLET, Mme Elisabeth VILLETTE.

Pouvoirs : Mme Caroline MARTIN qui donne procuration à Mme Chantal ALVES

Absent(e)s excuse(e)s : M. Jean-Marc CAVET, Mme Nathalie FORTIN-JOUANNET,

Absent(e)s : Mme Jannick MOREAU

Secrétaire de séance : Mme Véronique JOBARD

Date de la convocation : 06 avril 2022

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants,  
Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R.123-25,

APRES s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives pouvant s'y rattacher, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

APRES s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration : **à l'unanimité de ses membres présents et représentés** :

VOTANTS	POUR	ABSTENTION	CONTRE
10	10	0	0

**DECIDE**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

- **DE DECLARER** que le compte de gestion pour l'exercice 2021 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262800659-20220411-2022-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2022

Affichage : 19/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation La  
Vice-Présidente Patricia LANTENOIS



Pour extrait certifié conforme,  
La Vice-Présidente,  
Patricia LANTENOIS



**COMMUNE DE SAINT-PREST  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

\*\*\*\*\*

N°2022 - 02

Rapporteur : Jacques GOUPIL

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril, à dix-huit heures trente, le CCAS de Saint-Prest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mme. Patricia LANTENOIS, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Patricia LANTENOIS, Mme Sylvie BABEL, M Olivier LUCAS, Mme Claire BAUMER, Mme Chantal ALVES, Mme Véronique JOBARD, M. Jacques GOUPIL, Mme Rachel CHARLET, Mme Elisabeth VILLETTE, Mme Jannick MOREAU

Pouvoirs : Mme Caroline MARTIN qui donne procuration à Mme Chantal ALVES

Absent(e)s excuse(e)s : M. Jean-Marc CAVET, Mme Nathalie FORTIN-JOUANNET,

Absent(e)s : //

Secrétaire de séance : Mme Véronique JOBARD

Date de la convocation : 06 avril 2022

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, l'article L 2121-14 et L.2312-2,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R.123-25,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2021-01 portant : - sur le vote du budget primitif le 18 janvier 2021,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2021-07 portant : - sur le vote du budget supplémentaire le 13 avril 2021,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable,

CONSIDERANT que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur le Compte Administratif 2021 dressé par Monsieur Jean-Marc CAVET, Président du CCAS,

SONT exposés les résultats du compte de gestion établi par le Trésorier Principal.

Le résultat clôturé de l'exercice 2021 présente, en section de fonctionnement, un excédent de 12 957.47 €, aucune écriture n'ayant été émise en section d'investissement.

Les résultats cumulés, en tenant compte d'une part des excédents et déficits antérieurs, présentent en section de fonctionnement, un excédent de 14 957.47 €.

Les chiffres du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion du Trésorier Principal.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration : à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

VOTANTS	POUR	ABSTENTION	CONTRE
11	11	0	0

**DECIDE**

- D'APPROUVER le compte administratif 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante :

• Résultat de l'exercice 2021 (fonctionnement) :	+ 12 957.47 €
• Résultats antérieurs reportés :	+ 2 000.00€
• Part affectée à l'investissement :	- 0.00 €
• Résultat à affecter (fonctionnement) :	+ 12 957.47 €
• Résultat de l'exercice 2021 (investissement) :	+ 0.00 €

- Solde d'exécution d'investissement (hors reports) : - 0.00 €
- Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) : + 0.00 €

- DE CONSTATER, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

- D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
La Vice-Présidente,  
Patricia LANTENOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262800659-20220411-2022-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 19/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation La  
Vice-Présidente Patricia LANTENOIS



A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the bottom left portion of the page, overlapping the official seal and the text of the delegation.

**COMMUNE DE SAINT-PREST  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

\*\*\*\*\*

N°2022 - 03

Rapporteur : Jacques GOUPIL

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril, à dix-huit heures trente, le CCAS de Saint-Prest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mme. Patricia LANTENOIS, Vice-Présidente.

Étaient présents : M. Jean-Marc CAVET, Mme Patricia LANTENOIS, Mme Sylvie BABEL, M Olivier LUCAS, Mme Claire BAUMER, Mme Nathalie FORTIN-JOUANNET, Mme Caroline MARTIN, Mme Chantal ALVES, Mme Véronique JOBARD, M. Jacques GOUPIL, Mme Rachel CHARLET, Mme Elisabeth VILLETTE, Mme Jannick MOREAU.

Pouvoirs : //

Absent(e)s excuse(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire de séance :

Date de la convocation : 06 avril 2022

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget communal présentent un excédent en section de fonctionnement de 14 957.47 €.

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses et en recettes dans la section d'investissement et du transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire, il convient d'affecter :

L'excédent de fonctionnement, Ligne R002 - Solde de Fonctionnement reporté – la somme de 14 957.47 €.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration : à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

VOTANTS	POUR	ABSTENTION	CONTRE
11	11	0	0

DECIDE

D'ADOPTER l'affectation des résultats 2021 comme présentée ci-dessus.

*Pour extrait certifié conforme,  
La Vice-Présidente,  
Patricia LANTENOIS*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262800659-20220411-2022-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 19/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation La  
Vice-Présidente Patricia LANTENOIS



*Patricia Lantenois*

**COMMUNE DE SAINT-PREST  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

\*\*\*\*\*

N°2022 - 04

Rapporteur : Jacques GOUPIL

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril, à dix-huit heures trente, le CCAS de Saint-Prest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mme. Patricia LANTENOIS, Vice-Présidente.

Étaient présents : M. Jean-Marc CAVET, Mme Patricia LANTENOIS, Mme Sylvie BABEL, M Olivier LUCAS, Mme Claire BAUMER, Mme Nathalie FORTIN-JOUANNET, Mme Caroline MARTIN, Mme Chantal ALVES, Mme Véronique JOBARD, M. Jacques GOUPIL, Mme Rachel CHARLET, Mme Elisabeth VILLETTE, Mme Jannick MOREAU.

Pouvoirs : //

Absent(e)s excuse(s) :

Absent(e)s :

Secrétaire de séance :

Date de la convocation : 06 avril 2022

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre 11 : Charges à caractère général – montant : 11 357.47€

VOTANTS 11	POUR 11	ABSTENTION 0	CONTRE 0
---------------	------------	-----------------	-------------

Chapitre 12 : charges de personnel et frais assimilés – montant : 600.00€

VOTANTS 11	POUR 11	ABSTENTION 0	CONTRE 0
---------------	------------	-----------------	-------------

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante – montant : 3 000.00€

VOTANTS 11	POUR 11	ABSTENTION 0	CONTRE 0
---------------	------------	-----------------	-------------

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 14 957.47 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Ligne 002 – Excédent de fonctionnement cumulé pour un montant : 14 957.47 €

VOTANTS 11	POUR 11	ABSTENTION 0	CONTRE 0
---------------	------------	-----------------	-------------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 14 957.47 €

Le budget de fonctionnement est voté en équilibre, pour un total en dépenses et en recettes de 14 957.47 €

INVESTISSEMENT – DEPENSES/ RECETTES : NEANT

Le document budgétaire est consultable en Mairie.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration : à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

VOTANTS	POUR	ABSTENTION	CONTRE
11	11	0	0

DECIDE

D'APPROUVER le Budget Primitif 2022 présenté ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
La Vice-Présidente,  
Patricia LANTENOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262800659-20220411-2022-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 19/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation La  
Vice-Présidente Patricia LANTENOIS



2022-08

## COMMUNE DE SAINT-PREST (28300)

### FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 11 AVRIL 2022 – 18 H 30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2021

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION M14 (CCAS) 2021

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF M14 (CCAS) 2021

AFFECTATION DES RESULTATS M14 (CCAS) DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2021

VOTE DU BUDGET PRIMITIF M57 (CCAS) 2022

La Vice-Présidente,

  
Patricia LANTENOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262800659-20220411-2022-B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2022

Affichage : 19/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation La  
Vice-Présidente Patricia LANTENOIS

